

## **Campagne de sensibilisation dans les hôpitaux - « Votre carte d'identité : prenez-la toujours avec vous ! »**

Les mutualités, les hôpitaux et l'INAMI lancent une campagne de sensibilisation auprès des patients pour leur rappeler d'emmener leur carte d'identité électronique (carte eID) lorsqu'ils se rendent à l'hôpital pour une consultation, une hospitalisation ou une urgence. Les enfants peuvent être identifiés sur base de leur Kids-ID ou de leur carte ISI+. La carte eID permet une identification correcte des patients en vue de leur prise en charge et du remboursement de leurs soins.

A l'avenir, les hôpitaux seront obligés de vérifier l'identité des patients, lors de l'application du système de tiers payant électronique. Cette obligation, en vigueur depuis le 1er octobre 2017 pour le secteur des soins à domicile, sera en effet étendue aux hôpitaux après une période de test. La date de cette obligation n'est pas encore connue.

### **Pourquoi demander la carte d'identité électronique ?**

L'objectif est d'éviter des erreurs administratives et de facturation. Il s'agit d'une simplification administrative qui garantira une coopération efficace entre les hôpitaux et les mutualités. Le système permet également de lutter contre la fraude éventuelle, même si la grande majorité des hôpitaux et des dispensateurs de soins qui y travaillent appliquent déjà correctement les règles de l'assurance soins de santé. Cela permet également de prévenir la fraude des patients (au sujet de leur identité).